COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2022 20 H 00

Présents : Mesdames et Messieurs GAUTHIER Franck, Maire - GUERRY Jérôme, Adjoint - CHIRON Hélène, Adjointe - BARON Mathieu, Adjoint - GARNIER-BREMAUD Stéphanie, Adjointe - COUTON Philippe, Adjoint - AUZANNE Frédéric - CAILLET Nadia - GABORIT Delphine - PAVAGEAU Anne - BRANGER Elodie - LIBAUD Antoine - BARAKA Lilian - TUPINON Claire - TUPINON Benoît - RIMBAUD David - DEVAUD Delphine - BOUHINEAU Emeline.

Secrétaire de séance : Mme BOUHINEAU Emeline

2022-47 : Maîtrise d'œuvre du nouveau quartier dénommé Les Douves : autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation réalisée concernant la maîtrise d'œuvre d'un nouveau quartier d'habitat dénommé « Les Douves ».

Cette consultation, réalisée sous le régime de la procédure adaptée en application des articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2131-12 du Code de la Commande Publique, s'est déroulée suite à l'envoi pour publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 5 juillet 2022 dans le journal Ouest-France Vendée, ainsi que sur le profil acheteur : marches-securises.fr, avec une date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 29 juillet 2022 à 12H00. Le dossier de consultation, comportant un lot unique et 3 phases de projet comprenant chacune trois tranches optionnelles, a également été mis en ligne sur cette même plate-forme. Le marché est passé selon la forme ordinaire.

Le dossier de consultation a été retiré par 33 entreprises par voie électronique et 5 plis au format électronique ont été remis dans le délai imparti.

Après analyse des offres, en tenant compte des critères établis, les offres sont notées et classées conformément au rapport d'analyse des offres. Seules 4 offres sont recevables, une étant irrégulière car sans architecte urbaniste.

Dans le cadre d'une négociation concernant les 3 premières offres, les sociétés concernées ont été invitées à remettre une nouvelle offre optimisée sur les plans technique et financier. Trois nouvelles propositions ont donc été déposées sur le profil acheteur les 2 et 3 septembre 2022, dans le délai imparti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention :

- décide d'attribuer, après analyse des offres optimisées, en tenant compte des critères établis, le marché au groupement Olivier Dugast, architecte – 85000 La Roche-sur-Yon et GEOUEST, géomètre – 85000 La Roche-sur-Yon, pour un montant de :

Tranche ferme	44 686,50 €
Phase 1 – 3 tranches optionnelles	36 401,96 €
Phase 2 – 3 tranches optionnelles	42 735,02 €
Phase 3 – 3 tranches optionnelles	42 735,02 €
TOTAL HT	166 558,50 €

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché tel qu'il a été attribué conformément au classement opéré, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution, ainsi que d'éventuels avenants.

2022-48 : Convention avec le Département concernant diverses plantations dans le cadre de l'action départementale « Planter 600 000 arbres »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention reçu du Département ayant pour objet diverses plantations sur les parcelles ZH175, ZH0011, ZH0006, B2930 et ZN6-ZH49, dans le cadre de l'action départementale « Planter 600 000 arbres sur les biens communaux et intercommunaux ».

Les plantations d'arbre et leur entretien seront pris en charge directement par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer

2022-49 : Reconnaissance de servitude de passage d'une canalisation d'irrigation à proximité du village de l'Echasserie

Dans le cadre d'une cession de terres agricoles, le Notaire chargé de la vente demande à la commune la reconnaissance de servitudes de passage de canalisation d'irrigation, dans le secteur de l'Echasserie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage de canalisation d'irrigation sur les parcelles ZN 29 et ZN 32, appartenant au domaine privé communal, au profit du fonds dominant, à savoir GFA de l'Echasserie (futur acquéreur de la parcelles ZN 20).

2022-50 : Programme voirie 2022 : autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée le 25 juillet 2022 (faisant suite à une première consultation classée sans suite) relative au programme voirie 2022, comprenant des travaux à la Guignaudière, à la Pintrolière, à la Rivière Galochon et du Point à Temps.

Afin de réaliser ces travaux, et compte tenu du montant global estimé, cette consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique. 3 entreprises ont déposé une offre.

Le Conseil Municipal, suite à l'analyse des offres au regard des critères établis,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 3 abstentions :

- attribue le marché à la société SOFULTRAP – 85250 Saint-Fulgent, pour montant de 61 769,50 € HT,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission « MAPA », et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution, ainsi que d'éventuels avenants.

2022-51 : Subvention au SIVU Ehpad « Les Hirondelles » concernant un voyage des résidents

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du SIVU EHPHAD Foyer Logement Beaurepaire / Mesnard-la-Barotière qui organise un voyage de trois jours à Noirmoutier, l'objectif étant le maintien de l'autonomie, l'ouverture vers l'extérieur, … pour huit résidents avec sept accompagnateurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 200 € à l'Ehpad Les Hirondelles.

Le Maire,
Franck Gauthier